

"Rivière Mayenne" : présentation de l'opération thématique départementale

Références du dossier

Numéro de dossier : IA53000588

Date(s) de rédaction : 2002, 2018, 2021

Cadre de l'étude : enquête thématique départementale rivière Mayenne

Désignation

Aires d'études : Mayenne

Milieu d'implantation :

Références cadastrales :

Contexte et contenu de l'opération (2001-2024)

I – Contexte institutionnel, objectifs et déroulement de l'opération

L'inventaire du patrimoine lié à la rivière Mayenne a été mené en plusieurs phases, conduites par le service puis la direction du Patrimoine du Département de la Mayenne, en partenariat avec le service de l'Inventaire de la Région des Pays de la Loire. Elle répond à la volonté des deux collectivités de mieux connaître et valoriser cet axe fort du tourisme culturel en Mayenne. Elle s'inscrit également dans des thématiques d'études importantes en Région concernant le patrimoine des vallées fluviales et la villégiature.

Cet inventaire a été conduit en plusieurs phases avec des temps d'arrêts :

1) L'étude des aménagements hydrauliques (2001-2007)

La première phase a été menée en 2001 et 2002. Elle s'inscrivait dans la politique d'aménagement et de valorisation des abords de la rivière engagée par le Conseil général, propriétaire du chemin de halage entre Mayenne et Méné, en 1993. Cette étude portait, sur la partie canalisée de Mayenne à Daon, sur les constructions destinées à améliorer la navigation sur la rivière (écluses, quais), à permettre son franchissement (ponts) et les bâtiments industriels situés sur son cours (moulins et minoteries, usines). 113 dossiers individuels ou d'ensemble ont alors été constitués. Tous les ouvrages et bâtiments conservés ont été documentés, ainsi que ceux dont ont été préservés des parties significatives, ou qui sont connus par des photos, des dessins ou des plans.

Ont ainsi été établis :

- 13 dossiers de ponts
- 3 dossiers de quais
- 37 dossiers de sites d'écluse et de canaux de navigation
- 55 dossiers d'usines et de moulins
- 1 dossier d'installation aquicole
- 2 dossiers de maison de meunier
- 5 dossiers de maisons patronales
- 1 dossier de cité ouvrière.

Les 6 ponts et les 8 moulins de la ville de Laval ont été étudiés dans le cadre d'une enquête topographique.

Dans une seconde phase, entre 2005 et 2007, l'étude des mêmes thématiques a été systématiquement étendue à la partie non canalisée de la rivière, entre Pré-en-Pail-Saint-Samson et Mayenne. Il s'agissait de compléter la documentation acquise sur les ponts et sur les moulins et de comparer les phénomènes observés dans la partie navigable de la rivière avec la partie non navigable.

68 nouveaux dossiers sont établis, dont :

- 21 ponts
- 17 moulins.

2) L'étude des résidences de plaisance (2015-2023)

En 2015, l'étude est reprise pour être complétée d'un regard sur l'habitat des bords de Mayenne. Une phase de repérage exhaustif est lancée sur un périmètre d'environ 500 mètres depuis chaque rive de la Mayenne. Ce repérage est conduit sur la majorité des communes limitrophes en aval de Laval.

Fin 2020, suite à l'arrivée d'un nouveau chercheur, et devant le temps de travail conséquent qu'aurait nécessité une étude complète de l'habitat de toute la vallée, il est décidé de concert avec le service régional de resserrer l'enquête aux résidences de notables et notamment la plaisance. La méthodologie évolue donc vers un repérage rapide sur cette thématique, puis l'établissement des dossiers d'étude. Afin que ce travail sur la vallée de la Mayenne soit complet, le patrimoine religieux ainsi que les bourgs au contact de la rivière font également l'objet de synthèses. Un dossier collectif est également dressé concernant la forte densité de mottes castrales identifiées lors du repérage et du dépouillement d'archives.

L'étude et la rédaction des dossiers s'achèvent courant 2023. 205 nouveaux dossiers ont été produits ou parfois complétés, dont :

- 119 dossiers de châteaux, manoirs, villas, demeures ou simples maisons en lien avec la rivière
- 19 dossiers ou sous-dossiers de parcs, jardins, ou éléments de jardins (dont 1 dossier objet)
- 4 sous-dossiers de bâtiments de communs (dont 2 chapelles de châteaux)
- 6 dossiers ou sous-dossiers de fermes (dont 3 de châteaux)
- 11 dossiers de bourgs et villages
- 37 dossiers de patrimoines religieux (dont plusieurs prieurés transformés en résidences au XIXe siècle).

L'étude compte à son terme 386 dossiers d'inventaire.

II – Méthodologie

1) Recherche documentaire, repérage et enquête de terrain

Chacune des phases de l'étude d'inventaire a débuté par une recherche bibliographique, archivistique et iconographique. En amont de la sélection des dossiers, un repérage *in situ* a été réalisé avec récolte de données sur papier, fichier informatique et système d'information géographique pour la dernière phase de l'étude.

Les éléments retenus pour étude (seuls certains édifices détruits ou trop remaniés n'ont pas fait l'objet d'un dossier) ont fait l'objet d'une visite sur place, notamment après prise de contact et de rendez-vous avec les propriétaires pour les demeures et châteaux. En l'absence de retour des propriétaires ou en cas de refus, certains lieux n'ont pas été visités.

2) Enregistrement et mise en forme des données

Les édifices sélectionnés ont fait l'objet de notices individuelles saisies et mises en forme à l'aide de l'outil informatique Gertrude. Des dossiers collectifs ont élégamment été constitués afin de fournir une synthèse sur les familles architecturales les plus significatives.

L'archivage des données sous Gertrude a été conduit dans le respect des normes fixées par les Principes, méthodes et conduite de l'Inventaire général du patrimoine culturel. Toute œuvre détruite n'a été étudiée que si l'on a pu restituer les dispositions au moyen de documents figurés ou d'écrits précis.

3) Restitution et valorisation des données

Les données recueillies sont publiées sous la forme de dossiers électroniques avec le logiciel de saisie Gertrude, et consultables en ligne sur www.gertrude.paysdelaloire.fr

En cours d'étude, afin de favoriser son appropriation par les élus, les habitants et les acteurs locaux, des communications ponctuelles ont été organisées (conférences, visites, expositions itinérantes). Une publication de synthèse sur la thématique de l'architecture de plaisance dans la vallée de la Mayenne est écrite fin 2023-début 2024 pour une édition mi-2024. Une exposition centrée sur l'architecture historiciste du XIXe siècle est prévue en partenariat avec le château de Mayenne mi-2025.

Comme toute opération d'inventaire, l'étude du patrimoine de la rivière Mayenne établit l'état des lieux d'un territoire qui peut alimenter un système d'information géographique (SIG), dans le cadre de l'aménagement et du développement durable du territoire, être utilisé comme outil de sensibilisation et de valorisation du patrimoine, ou inspirer des projets éducatifs et culturels.

III – Moyens humains

Pilotage de l'étude :

- Julien Boureau, chef du service Patrimoine, Région des Pays de la Loire
- Frédéric Fournis, chef du Pôle Inventaire, Région des Pays de la Loire
- Marion Seure, chercheuse de l'Inventaire, Région des Pays de la Loire
- Sabrina Dalibard, directrice du Patrimoine, Département de la Mayenne
- Anne Bocquet, cheffe du service Recherche et Monuments historiques, Département de la Mayenne

Etude d'inventaire :

- Nicolas Foisneau (2001-2020), chargé d'études Inventaire, Département de la Mayenne
- Pierrick Barreau (2020-2023), chargé d'études Inventaire, Département de la Mayenne

Photographie :

- Pierre-Bernard Fourny, photographe, service Patrimoine de la Région des Pays de la Loire
- Yves Guillotin, photographe, service Patrimoine de la Région des Pays de la Loire

Dessin, cartographie, SIG :

- Virginie Desvigne (2017-2021), infographe, topographe et cartographe, Région des Pays de la Loire
- Théo Ben Makhad (2021-2022), infographe, topographe et cartographe, Région des Pays de la Loire

Dossiers électroniques, bases de données, photothèque :

- Régine Faugeras, administratrice de bases de données, Région des Pays de la Loire
- Enora Rousset, chargée de projets, Région des Pays de la Loire

Annexe 1

Cahier des clauses scientifiques et techniques (actualisé en 2021)

I. Contexte institutionnel et objectifs

Le projet d'inventaire du patrimoine des rives de la Mayenne s'inscrit dans la continuité d'une collaboration très ancienne pour la réalisation de l'Inventaire entre, d'une part, le Département de la Mayenne et, d'autre part, le Ministère de la Culture, à travers la DRAC des Pays de la Loire, puis, après la décentralisation de l'Inventaire en 2005, la Région des Pays de la Loire. Cette coopération a permis de mener à bien plusieurs études topographiques (anciens cantons d'Evron, de Montsûrs, d'Argentré, ancienne communauté de communes d'Erve et Charnie) et thématiques (retables de la Mayenne, orfèvrerie du Bas-Maine, métallurgie du Maine, œuvres du peintre-verrier Auguste Alleaume). Le renouvellement de la convention liant les deux collectivités en 2018, puis 2021, a fixé une programmation conjointe incluant à la fois l'inventaire de l'ancien canton de Lassay-les-Châteaux et la reprise de l'étude du patrimoine des rives de la Mayenne.

Le choix de ce sujet s'explique d'abord par l'importance que la rivière Mayenne joue tout à la fois dans la géographie du département, qu'elle traverse en son centre selon un axe nord-sud et dont elle constitue une sorte d' "épine dorsale" traversant les trois principales villes (Mayenne, Laval, Château-Gontier), dans l'identité de la collectivité – à laquelle elle a donné son nom - et de ses habitants et dans les politiques culturelle, touristique et environnementale mises en œuvre par le Conseil départemental. A la suite d'une patente politique d'acquisition foncière, celui-ci a rétabli en 2001 la continuité du chemin de halage qui constitue depuis un des itinéraires de promenade les plus fréquentés en Mayenne. Il a en charge l'aménagement et l'entretien de la rivière et de ses abords, notamment le maintien en état des barrages, des écluses et des maisons éclusières, ainsi que le fonctionnement des écluses. Il a initié le long des rives du cours d'eau plusieurs actions de valorisation destinées à en faire connaître et comprendre le riche patrimoine naturel et bâti : installation de panneaux d'interprétation, visites guidées, expositions photos... Son intérêt pour la connaissance du patrimoine des rives de la Mayenne s'est déjà manifesté au début des années 2000 par la réalisation, en collaboration avec le Service régional de l'Inventaire, d'une étude sur les aménagements de la rivière et les ouvrages qui y sont liés (barrages, écluses, maisons éclusières), sur les ponts qui la franchissent et sur les activités industrielles dont elle permettait le fonctionnement. Cette étude a donné lieu à la rédaction de 116 notices sur la base Mérimée, disponibles sur le site du ministère de la Culture, et à la constitution d'autant de dossiers archivés sous format papier. La dématérialisation de ces dossiers en 2018 permet d'envisager leur mise à disposition prochaine sur la base documentaire de l'Inventaire, Gertrude diffusion. La nouvelle étude constituera le prolongement de ce premier travail d'inventaire. A l'échelle régionale, le sujet est cohérent avec deux des thématiques privilégiées par le Conseil régional dans la réalisation de l'Inventaire : les réseaux fluviaux et la villégiature. Il pourra être mis en regard des études en cours sur la vallée du Loir, les rives de la Loire dans l'agglomération nantaise et la confluence de la Maine et de la Loire. Il viendra compléter les recherches déjà menées sur les rives de la Mayenne dans le département du Maine-et-Loire, dans le cadre de l'inventaire topographique du Pays segréen.

L'intérêt scientifique porté à l'échelon régional sur le patrimoine des rivières s'inscrit lui-même dans un contexte national de recherches sur les "territoires de l'eau" menées depuis une dizaine d'années par l'Inventaire général. En témoignent les nombreuses études d'inventaire réalisées ou engagées dans diverses régions sur les cours d'eau, canaux et rivières : en région Bourgogne-Franche-Comté, sur les canaux de Bourgogne ; en Centre-Val-de-Loire, sur les canaux et sur les aménagements portuaires de la Loire ; en Occitanie, sur le canal du Midi ; en Normandie, sur la Basse-Seine. Les études portant spécifiquement sur la villégiature ont également été abondantes depuis le début des années 1990. Centrées d'abord sur la villégiature maritime et la villégiature thermale, elles se sont élargies ensuite à la villégiature des bords de ville. Cette notion de villégiature est désormais interrogée au regard des constructions situées au bord des rivières et des fleuves.

L'intérêt des édifices et des sites s'inscrivant dans les abords immédiats de la rivière Mayenne se manifeste par les politiques publiques de protection et de conservation dont certains ont fait l'objet de longue date, au titre des Monuments historiques ou de l'environnement. En dehors des villes, plusieurs édifices sont inscrits ou classés Monuments Historiques dont cinq châteaux (Beaubigné à Fromentières, Magnanne à Ménil, Bois-de-Maine à Rennes-en-Grenouilles, la Rongère à Saint-Sulpice, Chantepie à Thuboeuf), un ancien monastère (couvent des Franciscaines du Buron à Azé) et deux sites gaulois (oppida de Moulay et de Château-Meignan à Saint-Jean-sur-Mayenne) ; trois sites sont inscrits ou classés (à Changé, Laval et Château-Gontier) ; s'ajoutent deux sites patrimoniaux remarquables (une ancienne AVAP, à Laval, et un ancien secteur sauvegardé, à Château-Gontier) et une zone Natura 2000 (située à Daon entre Formusson et la limite départementale et incluse dans la zone des Basses vallées angevines).

Face à l'intérêt patrimonial de la rivière Mayenne, à l'engouement qu'elle suscite de la part de la population locale et des touristes et aux enjeux scientifiques dont elle est porteuse, il convient donc de compléter les recherches déjà engagées en éclairant d'un nouveau jour les édifices et types d'édifices qui n'ont pas encore fait l'objet d'études, et d'en présenter les résultats au public, afin tout à la fois de sensibiliser la population aux enjeux de la transmission de ce patrimoine remarquable et de contribuer à renforcer la valorisation touristique des rives de la Mayenne.

II. Objet de l'étude

Présentation géographique de la rivière Mayenne

La rivière Mayenne naît au pied des Avaloirs à Lalacelle, dans l'Orne, mais déploie la majorité de son cours dans le département de la Mayenne. Elle finit sa course dans le Maine-et-Loire, où elle reçoit les eaux de la Sarthe et du Loir et change son nom en Maine avec de se jeter dans la Loire au sud d'Angers. Elle pénètre dans le département de la Mayenne non loin de sa source, à Pré-en-Pail-Saint-Samson, a un cours rapide jusqu'à Couptrain, puis s'écoule faiblement de l'est vers l'ouest en serpentant jusqu'à Melleray-la-Vallée. Elle change d'orientation et de configuration à partir de Cigné : s'écoulant désormais du nord vers le sud, elle s'enfonce dans le plateau, présente une forte pente et des versants abrupts et forme des coudes brusques quand elle coupe les plis orientés ouest-est. Avant le XIX^e siècle, son régime était très irrégulier avec des étiages très bas et de fortes crues. Les travaux d'aménagement, appelés canalisation, menés au XIX^e siècle, ont adouci sa pente au sud de Mayenne. A mesure que l'on descend vers le sud, l'escarpement des rives s'atténue, mais reste suffisamment important pour avoir largement limité l'installation des villages dans la vallée jusqu'à Château-Gontier. La vallée s'élargit progressivement et le paysage de la rivière s'aère mais l'encaissement reste marqué là où la rivière traverse des roches dures. A une rive escarpée s'oppose une autre rive en partie inondable, selon une topographie qui offre de superbes perspectives sur la rivière et ses abords, rives verdoyantes, prairies inondables, promontoires rocheux.

Dans sa partie mayennaise, la rivière Mayenne s'écoule au total sur 118 km, dont 85 dans la partie canalisée. Elle traverse ou longe 43 communes, dont 29 dans la partie canalisée.

Délimitation géographique de l'aire d'étude

La présente étude porte, comme dans la première phase, sur l'ensemble des rives de la rivière Mayenne situées en Mayenne, aussi bien dans sa partie canalisée que non canalisée. Cela posé, la question est de savoir quelle part des territoires communaux bordés par la Mayenne sera inclus dans l'Inventaire.

Dans la mesure où l'enjeu de l'étude est d'appréhender les interactions de la rivière avec le bâti, il paraît logique d'exclure d'étudier la totalité du territoire des communes traversées ou longées par la Mayenne. Les caractères de l'architecture située au-delà d'une distance réduite à la rivière ne semblent en effet pas avoir été affectés par sa proximité. Il convient donc de se concentrer sur les constructions ou les ensembles bâtis en situation de co-visibilité avec la rivière ou dont la forme et les usages ont été affectés par la proximité avec elle. Ces édifices prennent place soit directement dans la vallée, soit sur le bord ou près du bord du plateau. Le repérage mené sur deux communes (Daon et Ménil) montre qu'une bande limitée à plus ou moins 500 mètres de part et d'autre de la rivière constitue un terrain suffisant, au-delà duquel l'identité géographique et la cohérence typologique donnés par la proximité de la rivière se dissolvent complètement. L'aire d'étude pourra encore être légèrement resserrée là où la vallée est plus étroite.

Délimitation chronologique de l'étude

Selon les principes et méthodes de l'inventaire, les éléments patrimoniaux situés entre 400 et une date de 30 ans antérieure à celle de l'enquête, soit 1985, ont à être pris en compte. Dans les faits, les limites chronologiques extrêmes du bâti sont à situer au XI^e et au milieu du XX^e siècle et la plus grande partie des édifices susceptibles d'être pris en compte dans l'étude se situent chronologiquement entre le XV^e et le début du XX^e siècle.

Thématiques et types de bâti pris en compte

Les bords de la Mayenne présentent une architecture diversifiée qui peut être groupée en 4 catégories :

- liée à la navigation : les sites d'écluses, les canaux parallèles à la rivière et les constructions et ouvrages qui y sont associés (maisons éclusières, barrages, écluses, ouvrages de décharge)

- liée au franchissement de la rivière : ponts, bacs
- liée à l'artisanat et à l'industrie : édifices pré-industriels (moulins à farine, à foulon, à tan, à papier) ; usines agro-alimentaires (minoteries, huileries) ; papeteries ; usines textile (filatures, usines de tissages) ; carrières
- liée à l'habitation : demeures et leur jardin, villages, hameaux, fermes

Les constructions liées à la navigation, au franchissement de la rivière et à l'industrie ayant déjà été étudiées dans la première phase, l'étude se concentrera sur les édifices ayant une vocation exclusive ou primordiale d'habitation. Les trois premières catégories d'édifice pourront toutefois être évoquées dans cette phase d'étude à travers leurs effets sur le développement de constructions résidentielles.

Les habitations situées au bord de la Mayenne peuvent être classées en trois types, selon leur forme, leur fonction et leur implantation : les maisons qu'on peut génériquement qualifier de maisons de notables, destinées à la manifestation et à l'exercice du pouvoir des catégories dominantes de la société ainsi qu'à la plaisance ; les habitations groupées en villages ou en hameaux ; les fermes isolées. L'étude se concentre principalement sur le premier type, à savoir les maisons de notables et de plaisance. Les bourgs et villages en lien avec la rivière feront individuellement l'objet d'une analyse ainsi que les maisons de bourg qui confortent ce lien dans leur implantation. L'accent sera mis principalement sur l'implantation et l'organisation de ces "agglomérations", leur rapport à la rivière, leur évolution par rapport aux modes de franchissement de la rivière et l'aménagement de son cours. Les fermes, qui tournent généralement le dos à la rivière et n'ont pas de lien particulier avec elle, ne seront pas étudiées.

Les trois villes qui jalonnent le cours de la Mayenne ne seront pas étudiées en tant que telles, car l'une est déjà étudiée par l'Inventaire dans un cadre topographique (Laval) et l'étude des deux autres (Mayenne, Château-Gontier) alourdirait considérablement le temps de l'étude. Elles seront toutefois prises en compte à travers les effets de leur présence sur le développement d'une partie de l'habitat suburbain ou extra-urbain de la rivière Mayenne (villas ou maisons situées plus ou moins loin de la ville).

Afin que l'étude ne soit pas incomplète, le patrimoine religieux, au sein des bourgs ou isolé, sera également pris en compte.

II. Enjeux scientifiques, problématiques de l'étude

Des édifices seigneuriaux se sont installés le long de la rivière Mayenne dès le milieu du Moyen Age. Des châteaux forts, destinés au contrôle de points de franchissement majeurs, sont ainsi à l'origine du développement des trois villes qui jalonnent la rivière Mayenne dans le département. Mais la majorité de ces édifices n'avait pas un rôle militaire et s'apparentent à des manoirs plus qu'à des châteaux. A partir du XVIII^e siècle et surtout au XIX^e siècle se développe une architecture résidentielle dont la position est déterminée par le rapport à la vue et au paysage. Une partie s'inscrit dans la continuité des implantations anciennes, une autre se développe indépendamment d'elles, une autre encore est implantée dans la périphérie urbaine et sert de villégiature à la bourgeoisie urbaine.

Compte-tenu de l'importance numérique des demeures de notables construites ou remaniées au XIX^e siècle le long de la rivière Mayenne, l'étude sera l'occasion plus généralement d'approfondir le sujet du "château" au XIX^e siècle en Mayenne.

Les demeures de notables de bord de rivière pourront être abordées selon différents angles et questionnements :

- la question de la continuité historique des implantations : les édifices ont-ils été simplement remaniés au XIX^e siècle ? Quand ils ont été construits au XIX^e siècle, sont-ils implantés sur d'anciens sites seigneuriaux ? Sont-ils des créations ex-nihilo ? Y-a-t-il des sites d'habitat seigneurial qui ont été abandonnés au XIX^e siècle ? Selon quelle modalités (destruction, conversion en simple ferme) ?
- les commanditaires : ancienne noblesse retournée sur ses terres ? ou bourgeoisie urbaine ?
- le style des demeures : néo-classique, néo-gothique, néo-Renaissance, éclectique, type villa...
- la nature de l'occupation des demeures : habitation principale, habitation secondaire ?
- les architectes (quand ils sont connus) : locaux ? parisiens ? Attachés à plusieurs commanditaires de "châteaux" ?
- la position des demeures et de leur jardin, leur rapport avec la rivière et le grand paysage et son évolution.
- plus généralement, la terminologie à adopter : manoir, château, maison de maître, villa ? Selon quels critères ? Quelle pertinence pour le terme de villégiature ? Renvoie-t-elle à une situation par rapport à la ville (périphérie ?) ? à la nature de l'occupation : permanente, temporaire ? au style (pittoresque, régionaliste) ?

III. La méthodologie

La variété de l'habitat, de son intérêt pour les problématiques abordées et de son accessibilité impliquent des modalités différentes de recensement, de repérage et d'étude selon les édifices.

Repérage et sélection

Les demeures de notables ne sont pas accessibles sans prise de rendez-vous avec les propriétaires et sont généralement difficilement visibles depuis l'espace public. Une première phase de recensement, sans doute assez complet, sous

format papier, en a déjà été fait en 2017-2018 sur la base de l'analyse de la carte au 1/25000e et du cadastre ancien et grâce à la consultation du fonds iconographique des Archives départementales, principalement les cartes postales anciennes. Cet habitat étant au cœur des problématiques de l'opération et posant des difficultés d'accès spécifiques, son recensement a été accompagné d'un travail systématique sur le cadastre : comparaison du cadastre ancien, du cadastre actuel et du cadastre rénové (réalisé dans l'entre-deux-guerres et dans l'immédiat après-guerre), dépouillement des matrices cadastrales. Ces premières recherches fournissent un premier niveau de connaissance de cet habitat : mode d'évolution de ces demeures au XIXe siècle ou au début du XXe siècle (construction, reconstruction, agrandissement, remaniement), dates de travaux, commanditaires, styles.

Forts de ces premières données, qui seront aussi des éléments de crédibilité dans la relation aux propriétaires, il convient de mener à bien le repérage proprement dit. Celui-ci devra s'appuyer sur une grille détaillée dont les rubriques correspondront aux différents questionnements et dont l'interrogation permettra la mise en valeur par comptage de différents phénomènes. Le plus simple est que ces rubriques soient ajoutées aux champs spécifiques de l'outil de recensement Juno qui aura l'avantage de permettre, après récupération des données sur Qgis, la cartographie des phénomènes. S'agissant d'édifices posant souvent des problèmes d'accès, le repérage s'opérera par prise de rendez-vous avec les propriétaires quand celle-ci n'est pas difficile et que les demeures ne sont pas visibles depuis l'espace public. Si la mise en relation avec les propriétaires est plus complexe, qu'une première analyse du bâti est possible depuis l'espace public ou grâce à la documentation iconographique et/ou que la sélection pour étude apparaît évidente, on pourra reporter la prise de rendez-vous à la phase d'étude.

Concernant l'habitat isolé plus "modeste", l'approche sera simplifiée et les phases de recensement et de repérage fusionnées. Cette première étape de travail sera effectuée directement sur le terrain et ne donnera pas systématiquement lieu à la réalisation de fiches normalisées. Il s'agira essentiellement, à ce stade, d'évaluer l'intérêt de l'édifice en fonction des objectifs visés. On écartera l'étude pour elles-mêmes les simples fermes. Le repérage permettra de mettre en évidence des édifices ayant un caractère d'habitat de notable ou manifestant un rapport à la rivière Mayenne que le dépouillement de la carte au 1/25000e, du cadastre ancien et des cartes postales anciennes, n'aurait pas permis de mettre en évidence. On pense en particulier aux maisons, pavillons et chambres de maîtres pouvant être associés à des fermes. Les lieux comportant ce type de construction feront l'objet d'un repérage plus approfondi incluant l'intégration des données qui y seront rassemblées dans les grilles utilisées pour le repérage de l'habitat de notables.

Les maisons des hameaux et bourgs situés le long de la rivière Mayenne feront l'objet d'un type de repérage proche de celui de l'habitat isolé modeste, qui mettra en évidence les édifices ayant un caractère de maisons de notable ou ayant une relation avec la rivière Mayenne.

Recherches documentaires

Si l'état des lieux des sources documentaires bibliographiques et iconographiques est déjà réalisé, le dépouillement des archives reste à faire. Il s'effectuera principalement aux archives départementales de la Mayenne et chez les propriétaires privés eux-mêmes, susceptibles de conserver des documents familiaux ou transmis par d'anciens propriétaires. Les ressources utiles pourront être reproduites pour les besoins de l'étude et illustrer les dossiers dans le cas d'iconographie ancienne.

Aux archives départementales, les principales séries à consulter sont :

- série A à H pour l'Ancien Régime, principalement pièces isolées réparties en B (cours et juridictions), E (féodalité), G (clergé séculier), H (clergé régulier)
- série 3 E : notaires
- série J : fonds d'érudits, fonds d'architectes, archives privées et familiales
- série 3 P : cadastre ancien
- série Q : domaines, enregistrement, hypothèques
- série Fi : documents figurés

Seront également consultés les dossiers de protection des immeubles au titre des Monuments historiques (DRAC des Pays de la Loire/CRMH).

Rédaction des dossiers

Les édifices sélectionnés à l'issue de la phase de repérage seront ensuite étudiés et feront l'objet de dossiers individuels sur la base Gertrude, illustrés par les photos des photographes de l'Inventaire. Les maisons des bourgs et des hameaux seront strictement sélectionnées sur la base de leur représentativité. Par contre, pour les maisons de notables, compte-tenu de la qualité architecturale des édifices repérés, il sera procédé à une sélection plus large. Les châteaux et manoirs pour lesquels on aura obtenu une autorisation d'accès et de photographies feront systématiquement l'objet de notices individuelles. Ils seraient en effet automatiquement sélectionnés dans un inventaire topographique. A ce stade, des recherches complémentaires seront menées dans les archives quand seront conservés, soit dans des fonds encore aux mains des propriétaires, soit aux archives départementales, des documents se rapportant aux travaux réalisés dans les demeures ou fournissant des descriptions des lieux à différents moments de leur histoire (montrées, états des lieux, aveux...). Ponctuellement, des études dendrochronologiques permettront de préciser la datation des phases principales

des demeures. De même, quand ce sera nécessaire, des plans réalisés par le service de l'Inventaire compléteront les dossiers individuels et serviront utilement de supports aux descriptions et aux analyses historiques qu'ils comporteront. Des dossiers d'ensemble seront par ailleurs consacrés aux bourgs sélectionnés de façon à rendre compte de leur structuration, de l'évolution de leur organisation, notamment dans ses liens avec la rivière, ainsi que des caractéristiques de leur habitat.

Enfin, des dossiers collectifs seront établis pour synthétiser à l'échelle de l'ensemble de la rivière Mayenne les analyses menées sur l'habitat de notables et sur les formes de l'habitat aggloméré (hameaux, bourgs). Y seront associés une cartographie et des plans schématiques destinés à rendre compte des phénomènes analysés.

Calendrier

Le repérage a été commencé de manière exhaustive entre 2015 et 2020 dans une partie des communes entre Laval et Méné. Le long temps nécessaire induit par un tel repérage conduit à le resserrer sur le seul habitat de notable. Un nouveau calendrier sur trois années à compter de fin 2020 est donc établi pour achever ce repérage, rencontrer les propriétaires, rédiger les dossiers et réaliser les campagnes photographiques. Il est proposé de découper l'aire d'étude en trois sections : Daon/Laval ; Laval/Mayenne ; Mayenne/Pré-en-Pail et de reprendre l'étude par le nord du département. Les opérations de repérage, d'étude et de rédaction des dossiers seront menées successivement sur ces sections. La valorisation finale n'est pas incluse dans ce calendrier et interviendra en 2024.

IV. Pistes de valorisation

Les dossiers constitués à l'occasion de l'inventaire, diffusés en ligne grâce à Gertrude diffusion constitueront la première forme de valorisation de l'étude d'inventaire.

La phase d'étude pourra être accompagnée d'événements de valorisation, à définir avec les acteurs locaux, s'ajoutant au programme de visites organisées à raison de deux ou trois par an, en collaboration avec les animateurs spécialistes de patrimoine naturel de MNE et du CPIE Mayenne : conférences, visites, voire expositions dossiers ou photos organisées dans les communautés de communes traversées par le cours de la Mayenne. Ils devront être suffisamment légers pour ne pas entraver l'avancée de l'étude, mais auront l'avantage de donner des coups de projecteur sur le travail en cours. Une exposition pourra être organisée à l'issue de l'étude pour présenter au grand public les résultats des recherches. Elle sera accompagnée d'une publication de synthèse qui s'inscrira dans les collections de l'Inventaire régional. La collection Images du patrimoine, qui offre une riche illustration et est accessible à un public non spécialisé, serait adaptée au sujet. Une application destinée à accompagner les visites et les promenades le long de la Mayenne pourrait la compléter utilement.

La publication pourrait s'étendre dans une perspective "interdépartementale" à l'ensemble de la rivière Mayenne jusqu'à Angers et donc associer la conservation du patrimoine du département du Maine-et-Loire. Elle n'est pas exclusive d'autres projets, à l'échelle régionale, portant sur l'ensemble du patrimoine fluvial des Pays de la Loire.

V. Moyens et partenariats

L'opération associe, dans le cadre du partenariat entre les deux collectivités pour la réalisation de l'Inventaire, le Conseil régional de la Mayenne et le Conseil départemental de la Mayenne.

Encadrement du projet : Julien Boureau, chef du service du patrimoine, Région Pays de la Loire, et Frédéric Fournis, responsable du pôle recherche et Inventaire, Région Pays de la Loire ; Sabrina Dalibard, directrice du patrimoine, Département de la Mayenne, et Anne Bocquet, chef du service Recherche et Monuments historiques, Département de la Mayenne.

Chercheur : Pierrick Barreau, Département de la Mayenne

Photographe : Pierre-Bernard Fourny, Région Pays de la Loire

Cartographe-infographe : Virginie Desvigne, Région Pays de la Loire

Gestion des bases de données : Régine Faugeras, Région Pays de la Loire

D'autres partenaires institutionnels pourront être ponctuellement associés dans le cadre de projets de valorisation, notamment les communes et les communautés de communes traversées par la rivière Mayenne.

Illustrations



La vallée de la Mayenne à Rochefort,
à Andouillé et Montflours.

Phot. Yves Guillotin
IVR52_20105300288NUCA

Dossiers liés

Dossier(s) de synthèse :

"Rivière Mayenne" : présentation de l'aire d'étude (IA53004255)

Auteur(s) du dossier : Nicolas Foisneau, Pierrick Barreau

Copyright(s) : (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Mayenne



La vallée de la Mayenne à Rochefort, à Andouillé et Montflours.

IVR52_20105300288NUCA

Auteur de l'illustration : Yves Guillotin

Date de prise de vue : 2010

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation